



Communiqué de presse

Paris, le 29 mai 2019

Lancement d'un appel à projets national sur l'éducation aux médias et à l'information

Dans le cadre de la priorité réaffirmée en faveur de l'éducation aux médias et à l'information (EMI), le ministère de la Culture lance un appel à projets national doté d'une enveloppe de 1,5 million d'euros. Les actions éligibles dans ce cadre devront avoir une dimension nationale ou, a minima, inter-régionale avec une ambition nationale affirmée.

Il permettra en particulier de :

- Renforcer les actions menées au niveau national par des associations qui interviennent auprès des jeunes, dans le cadre scolaire ou en dehors du temps scolaire ;
- Développer des modules intégrables dans le temps dédié à l'éducation aux médias et à l'information dans le cadre du service national universel (SNU) ;
- Intensifier la participation des bibliothèques ou d'autres réseaux d'équipement culturels
- Faire émerger des projets innovants et créatifs ainsi que de nouveaux outils qui répondent aux priorités annoncées.

Pour les projets d'envergure régionale ou locale, les porteurs de projets sont invités à s'adresser aux Directions régionales des Affaires Culturelles (DRAC) qui vont également déployer des appels à projets ou renforcer leurs actions en faveur de l'EMI dans les territoires grâce à une enveloppe de 1,5 million d'euros de crédits déconcentrés.

Ce plan d'éducation aux médias doté globalement d'un budget de 6 millions d'euros répond à quatre priorités :

- Lutter contre les contenus haineux et déconstruire les théories complotistes dont la massification de la diffusion en ligne, notamment sur les réseaux sociaux, constitue un défi croissant pour notre société et notre démocratie ;
- Décrypter les infox, analyser les images, savoir s'orienter dans les différentes sources d'information, comprendre les mécanismes d'influence qui sont en jeu ;
- Favoriser une meilleure compréhension du travail journalistique, du fonctionnement des médias et des réseaux sociaux, dans un contexte de grande défiance d'une partie de la population vis-à-vis des médias traditionnels et de circulation massive de fausses informations ;

- Lutter contre le piratage et sensibiliser au rôle de la propriété intellectuelle dans la protection des auteurs et de la création.

« Développer l'éducation aux médias et à l'information est une de mes priorités. Tout doit être mis en œuvre pour aider chacun à renforcer son esprit critique face aux infos, à démonter les théories complotistes, à lutter contre la haine en ligne... Ce qui est en jeu ici, c'est aussi un défi démocratique: celui de la crédibilité de l'information et du travail journalistique, à l'heure des réseaux sociaux et de la perte de confiance de certains dans les médias. » Franck Riester, ministre de la Culture.

Retrouvez via le lien ci-dessous la présentation de l'appel à projets et toutes les informations sur le dépôt des candidatures :

https://mesdemarches.culture.gouv.fr/mcc/requests/APPEL_APPEL_emi_01/

Contact

Ministère de la Culture
Délégation à l'information et à la communication
Service de presse : 01 40 15 83 31
service-presse@culture.gouv.fr
www.culture.gouv.fr
@MinistereCC